

# DPD - FEVRIER 2026

## # EN DIRECT DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO)

### Chers collègues,

Nous avons le plaisir de vous informer que les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ont débuté. Ces négociations sont une occasion essentielle pour nous de défendre vos droits et vos intérêts au sein de notre entreprise. Nous sommes pleinement engagés à représenter vos préoccupations et à veiller à ce que vos voix soient entendues.

**Voici les points que nous allons aborder lors de ces négociations :**

### PFA (Prime de fin d'année) pour tous

#### Augmentation de la part de la mutuelle prise en charge par l'entreprise à 90 %

##### Prime d'ancienneté : par palier :

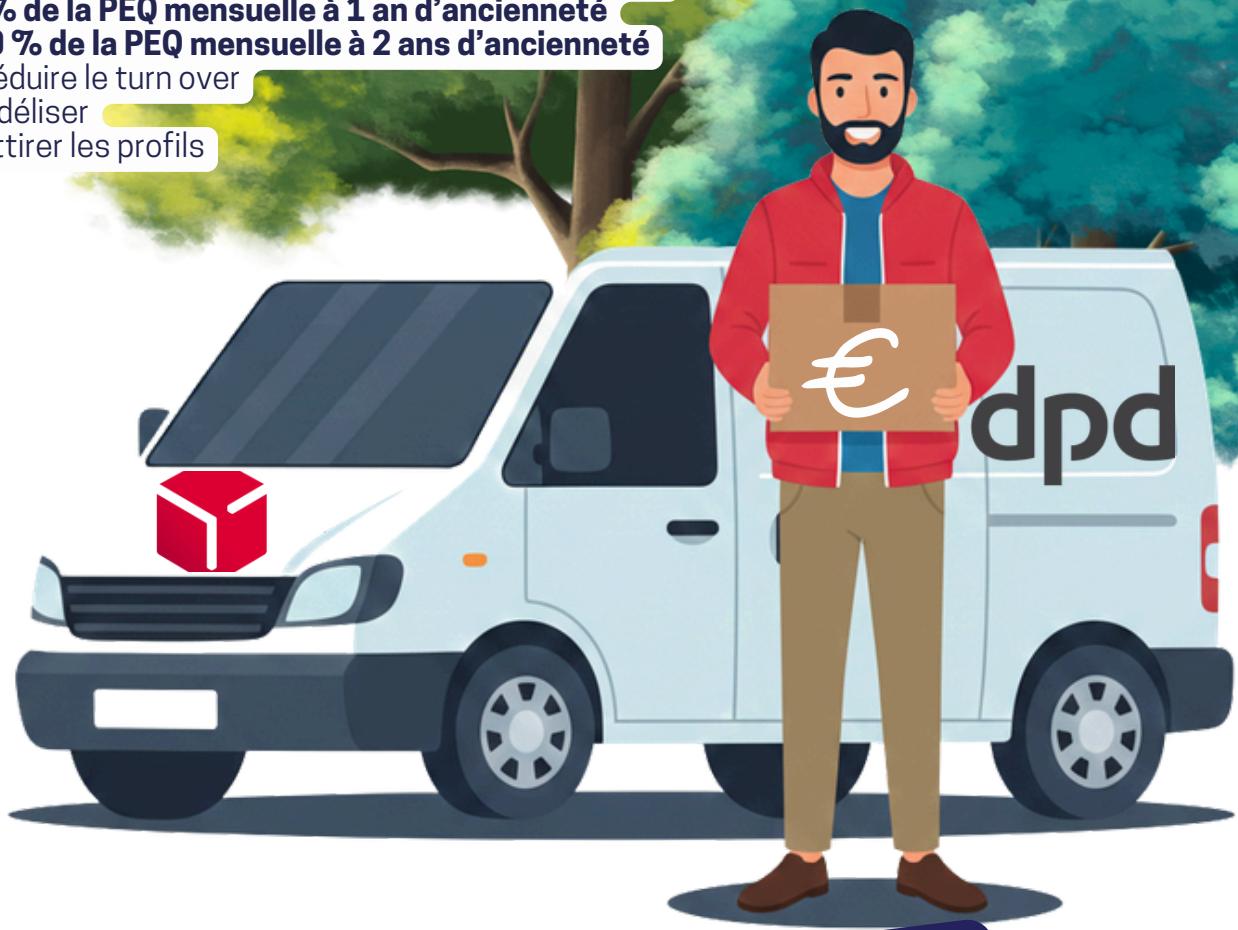
- A 10ans : une prime annuelle 1000 euros
- A 15 ans : une prime annuelle 1500 euros
- A 20 ans : une prime annuelle 2000 euros
- A 25 ans : une prime annuelle 2500 euros
- A 30 ans : une prime annuelle 3000 euros
- A 35 ans : une prime annuelle 3500 euros
- A 40 ans : une prime annuelle 4000 euros

##### Avec une rétroactivité :

- pour les personnes qui ont entre 10 et 15 ans : 1000 euros
- pour les personnes qui ont entre 15 et 20 ans : 1500 euros
- pour les personnes qui ont entre 20 et 25 ans : 2000 euros
- pour les personnes qui ont entre 25 et 30 ans : 2500 euros
- pour les personnes qui ont entre 30 et 35 ans : 3000 euros
- pour les personnes qui ont entre 35 et 40 ans : 3500 euros
- pour les personnes qui ont + de 40 ans : 4000 euros



- Mise en place d'un 13ème mois pour tous
- Augmentation des notes de frais REPAS pour les déplacements (25 euros le soir )
- Augmentation de salaire pour les cadres = au même taux que les autres catégories
- Prime départ en retraite  
5 000 euros avec un minimum d'ancienneté de 15 ans
- Revalorisation de l'indemnité télétravail : 3.50 euros par jour
- PEQ (Prime d'expérience contributive à la qualité) pour les autres collèges  
Augmentation de la PEQ pour la catégorie employé à 150 euros (au lieu de 120 euros) et à 180 euros pour les agents de maîtrise (au lieu de 150 euros)  
60% de la PEQ mensuelle à 1 an d'ancienneté  
100 % de la PEQ mensuelle à 2 ans d'ancienneté  
> Réduire le turn over  
> Fidéliser  
> Attirer les profils



# POUR + D'INFOS,  
CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX  
[cfecgc.dpdfrance@gmail.com](mailto:cfecgc.dpdfrance@gmail.com)  
Daniel CERQUEIRA Corinne LALMAND Carole BOURDON

100%  
CADRES

100%  
VOUS